

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du JEUDI 17 DECEMBRE 2020 à 18 h

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 décembre 2020 à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence (jusqu'au point n°2020.85), M. AMELING Christian, M. DEGUIN Gérard, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :

- Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme Laurence LAMY.
- Mme CHATOT Magali pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
- Mr MOINEAU Philippe pouvoir à Mr AMELING Christian.
- Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
- M. ROULET Pascal pouvoir à Mr BIELLE-BIARREY Laurent
- Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme LAMY Laurence.
- Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme FERRAND Isabelle.
- Mme DELESCLOSE Pauline pouvoir à Mr JEANNE Vincent.

Absentes :

- Mme ESPINASSE France.
- Mme LAMY Laurence (pour le point 2020.86).

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 10.

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 JUILLET 2020 à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

2020.72 Règlement intérieur du Conseil Municipal.

VOTE : Pour : 25 Abstentions : 3 (M. VINDIS, S. BARRAULT, J.C VIDAL)

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Bon-Encontre avec modification de l'Article 22.

2020.73 Ouverture des commerces le dimanche en 2021.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les commerces bon-encontres pourront bénéficier de 3 ouvertures dominicales en 2021 et dit que les dimanches retenus sont les suivants : Dimanche 5 septembre, Dimanche 12 et 19 décembre 2021.

TRAVAUX

2020.74 Mise en accessibilité et sécurité des bâtiments sportifs et culturels - demande de subvention 2021 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à demander auprès de Monsieur Le Préfet une subvention au taux de 40% au titre de la D.E.T.R soit 157 600 € pour la réalisation en 2021 de la mise en accessibilité et sécurité des bâtiments sportifs et culturels d'un montant estimé de 394 000 € HT.

2020.75 Aménagement de sécurité sur le carrefour de la route de Cazalet et de la rue Chantilly - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental, l'attribution d'une subvention au titre du produit des amendes de police, au taux de 40% sur 15 200 € HT pour l'aménagement de sécurité sur le carrefour de la route de Cazalet et la rue Chantilly, soit 6 080 €.

2020.76 Réfection toiture en ardoise sur le clocher de l'église de Cassou - Demande de subvention 2021 auprès du Conseil Départemental au titre du patrimoine rural non protégé.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de Madame La Présidente du Conseil Départemental, une subvention au taux de 25% des travaux plafonnés à 20 000€ HT, soit 5 000€ au titre de la restauration du patrimoine non protégé.

2020.77 Ecole Primaire Brassens - Travaux réfection toiture et accessibilité - Demande de subvention 2021 auprès du Conseil Départemental au titre bâtiments scolaires 1^{er} degré.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental une subvention au taux de 20% au titre des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, soit une subvention de 6400 €, pour la réalisation de cette opération d'un montant estimé à 32 000 € HT.

URBANISME

2020.78 Vente terrain Chantilly à Domofrance.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à la vente par la Commune du terrain situé, rue Chantilly sur une parcelle cadastrée BA n° 0049, d'une superficie de 78 a 1 ca pour un montant de 13 381 € (terrain : 12 300 €, Frais de notaire payés en 2017 : 1 081 €) au profit du Groupe Action Logement DOMOFrance Lot et Garonne et dit que l'étude de Maître ALEAUME, Notaire à Agen, sera chargée de la rédaction des différents actes concernant cette vente.

2020.79 Achat d'un ensemble immobilier - Terres du Sud.

VOTE : Pour : 25 Abstentions : 3 (M. VINDIS, S. BARRAULT, J.C VIDAL).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à l'achat par la Commune de biens appartenant au Groupe Coopératif

Terres du Sud pour un montant de 13 000 € (frais de notaire en sus et à la charge de la commune). Il s'agit des parcelles AY 46 située 77 rue Joliot Curie d'une superficie de 8 486 m², AY 47 située 79 rue Joliot Curie d'une superficie de 3 261 m² et AY 48 située à Tourtonde d'une superficie de 1 828 m². Il est précisé que l'étude de Maître ALEAUME, Notaire à Agen, sera chargée de la rédaction des différents actes concernant ces acquisitions.

2020.80 Plan de Prévention des Risques Technologiques.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT Euticals à Bon Rencontre.

2020.81 Dénomination des voies de l'éco quartier – Tranche II.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer les voies de l'éco quartier de la tranche II comme suit et autoriser Madame le Maire à faire réaliser la signalétique appropriée à leur identification.

1. Impasse Anémone
2. Impasse Marie Laforêt
3. Impasse Annie Cordy
4. Impasse Mireille Darc
5. Impasse Jeanne Moreau
6. Rue Romy Schneider

FINANCES

2020.82 Budget communal 2020 : article 1.1612-1 du CGCT autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en précisant les montants et l'affectation des crédits.

2020.83 Admissions en non-valeur : créances éteintes

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande déposée par le Comptable public et d'éteindre les créances pour un montant global de 195.49 euros. Etant précisé que les crédits afférents sont inscrits au compte 6542.

2020.84 Liste des biens meubles de faible valeur à imputer en section d'investissement.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de compléter certaines rubriques de la liste des biens meubles de faible valeur afin d'imputer les dépenses correspondantes en section d'investissement.

2020.85 Demande de financement par Domofrance pour programme logements Chantilly.

VOTE : Pour : 28

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, DOMOFRANCE et la Commune, qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 46 000 € pour la réalisation de 21 logements locatifs sociaux neufs, sur les terrains au lieu-dit Donnefort – Haut, situés à Bon-Encontre.

Madame Le Maire quitte le Conseil Municipal et la Présidence de la séance est assurée par le 1^{er} Adjoint, Christian AMELING.

RESSOURCES HUMAINES

2020.86 Modification du tableau des effectifs : création et suppression de postes.

Le Conseil Municipal décide de supprimer les emplois suivants :

VOTE : Pour : 27

- 1 emploi de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint administratif principale de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 emplois d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17 h 30 par semaine.
- 1 emploi d'Adjoint d'animation à temps complet.

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs.

VOTE : Pour : 27

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire :

VOTE : Pour : 27

- à créer un emploi d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour renforcer l'équipe construction et entretien du patrimoine
- à créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet afin de procéder à la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2020.
- à créer un emploi d'agent de la Police Municipale soit au grade de Gardien-brigadier soit Brigadier-chef principal à temps complet.

Séance levée à 21 h 55.

Affiché le 18 décembre 2020